

14.02.2017 avec modification de l'article 3.7 Répétition et suppression de l'article 2.2 Reconnaissance des modules et de l'article 2.3 Equivalence d'autres certificats de modules (l'article 2.4 Certificats de modules devient change ainsi de numérotation pour devenir l'article 2.2), valable à partir du Février 2024.

Directives relatives au règlement de l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement¹

1 Considérations générales

1.1 Bases

L'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement a été élaboré en même temps que le concept national «soins palliatifs et formation» de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les points forts du concept national de formation ont été intégrés dans les bases d'examen ainsi que dans les compétences opérationnelles de l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement

1.2 Prescriptions de formation, ajustement

La commission chargée de l'assurance qualité (Commission AQ) édicte, sous réserve de leur approbation par l'organe responsable selon le chiffre 2.21, lit. a du règlement d'examen concernant l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement du Février 2024, les directives avec les annexes, et les adapte périodiquement aux nouveaux besoins.

1.3 Rôle des directives

Les présentes directives contiennent des commentaires et des précisions sur le règlement de l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement.

Elles s'adressent en particulier aux:

- candidats à l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement;
- responsables des soins de santé et de l'accompagnement, et à leurs employeurs;
- prestataires des modules de formation;
- experts aux examens.

1.4 Profil de la profession, profil de compétences et compétences opérationnelles

Le profil de la profession, le profil de compétences et les compétences opérationnelles sont précisés à l'annexe 1 des présentes directives. Le profil de la profession décrit l'ensemble des domaines dans lesquels l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement déploie ses activités, les compétences opérationnelles acquises préalablement, lors de la formation professionnelle initiale, étant incluses. Le profil de compétences décrit les processus de travail. Quant à l'énumération des compétences opérationnelles, elle décrit les compétences requises ainsi que les ressources nécessaires pour les exercer.

¹ Les termes désignant des personnes, autres que le titre d'assistant/e spécialisé/e, s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

2 Modules et certificats de modules

2.1 Structure modulaire

Le règlement et les directives relatifs à l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement sont structurés selon le système modulaire. La structure englobe les cinq modules suivants:

- Module 1: Situations gérontopsychiatriques:
Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 2: Situations gériatriques :
Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 3: Situations de soins palliatifs :
Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 4: Processus de soins
- Module 5: Planification et organisation, communication adaptée à la situation, développement du rôle professionnel et gestion des propres ressources

2.2 Certificats de modules

Une fois terminés, les modules sont validés au moyen d'un certificat attestant l'acquisition des compétences requises. La forme et la durée de validité des certificats de modules sont réglementées à l'annexe 2 des présentes directives.

3 Examen final

3.1 Publication et inscription

La publication est réglementée au chiffre 3.1 du règlement d'examen. Elle paraît sur le site internet <https://www.epsante.ch/fr/professions/ep-assistante-specialisee-en-soins-de-longue-duree-et-accompagnement/> L'inscription doit se faire au moyen du formulaire officiel disponible à l'adresse internet <https://www.epsante.ch/fr/professions/ep-assistante-specialisee-en-soins-de-longue-duree-et-accompagnement/>

3.2 Admission, convocation, retrait, non-admission et exclusion

La convocation, le retrait, la non-admission et l'exclusion sont réglés de façon exhaustive aux chiffres 4.1 à 4.3 du règlement d'examen.

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de façon exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Les précisions suivantes sont formulées:

- Est considérée comme expérience professionnelle l'activité professionnelle exercée dans le domaine des soins et de l'accompagnement dans les établissements de soins de longue durée et accompagnement, tant stationnaires qu'ambulatoires une fois la formation initiale achevée (selon le chiffre 3.31 a ou b du règlement d'examen).
- En cas de taux d'activité variable, c'est le total de l'expérience professionnelle effective qui est calculé. Dans l'ensemble, celle-ci doit correspondre à une expérience professionnelle de deux ans à 100%.
- L'idée d'indiquer un taux d'activité minimal pour la prise en compte de l'expérience professionnelle a été abandonnée. Des interruptions dans la pratique professionnelle effective sont admises.
- La date du délai d'inscription à l'examen professionnel est la date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée.
- L'attestation d'acquisition de compétences médico-techniques, dont les candidats selon chiffre 3.31, lettre b) du règlement d'examen doivent disposer, est réglée dans l'annexe 3.

3.3 Composantes, déroulement et appréciation de l'examen final

Selon le chiffre 5.1 du règlement d'examen, l'examen final se compose des quatre épreuves ci-après:

1. Travail de réflexion écrit;
2. Présentation orale du travail de réflexion;
3. Entretien professionnel portant sur la présentation et le contenu du travail de réflexion (épreuve orale);
4. Analyses de cas (épreuve écrite).

3.3.1 Travail de réflexion

Le candidat mène une réflexion sur une situation tirée de sa pratique professionnelle actuelle. La situation correspond au profil de compétences de l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement selon l'annexe 1. Sa réussite présuppose que les compétences opérationnelles de plusieurs domaines de compétences (au moins trois) soient utilisées et mises en réseau.

Il documente sa réflexion dans un travail écrit remis au plus tard quatre semaines avant le début de l'examen final.

La Commission AQ définit les exigences posées à ce travail dans un guide. Celui-ci fixe notamment le moment de la rédaction, le niveau d'exigences, le cadre de la documentation et de la présentation orale ainsi que les critères d'évaluation.

L'expert évalue le travail de réflexion et propose une note. Le second membre de l'équipe d'experts examine l'évaluation et l'adéquation de l'appréciation proposée.

3.3.2 Présentation du travail de réflexion

La candidate/le candidat présente au collège d'experts des contenus sélectionnés de son travail de réflexion conformément aux consignes de ce guide. Elle/il choisit des modes de présentation appropriés (présentation par projecteur, posters, illustrations, documents imprimés, etc.)

- But de la présentation :
 - La candidate/le candidat présente de façon compétente la situation décrite dans le travail de réflexion. Elle/il est en mesure d'explicitier la situation étudiée ainsi que les conclusions qu'elle/il en a tirées pour l'avenir selon une structure clairement identifiable et de façon convaincante et adaptée aux destinataires.
- Le collège d'experts évalue et apprécie la présentation sur la base des critères suivants :
 - Critères relatifs au contenu/aux connaissances professionnelles
 - Critères formels
 - Expression orale, interaction avec l'auditoire
- Les critères sont précisés dans le guide relatif à la présentation.

3.3.3 Entretien professionnel

- Lors de l'entretien professionnel, la candidate/le candidat débat des contenus de son travail de réflexion et montre les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil professionnel. Elle/il est en mesure de clarifier des points imprécis du travail de réflexion et/ou de la présentation.
- Le collège d'experts évalue et apprécie l'entretien professionnel sur la base des critères suivants :
 - Critères relatifs au contenu/aux connaissances professionnelles
 - Critères relatifs à l'argumentation
 - Critères relatifs au processus de réflexion
- Les critères sont précisés dans le guide relatif à la présentation.

3.3.4 Analyses de cas

Les candidat-e-s traitent par écrit deux exemples de cas tiré du quotidien professionnel correspondant au profil de compétences de l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement selon l'annexe 1.

- Buts de l'analyse de cas :
 - Saisir un cas exposé et en donner une représentation visuelle dans toutes ses relations (s'en créer un aperçu).
 - Relever, dans le cas présenté, trois à cinq défis au maximum tirés du quotidien professionnel et les classer selon un ordre d'importance logique en tenant compte des ressources (fixer des priorités).
 - Formuler un objectif relatif à chacun des problèmes de soin et d'accompagnement placés en priorité en prenant en considération les besoins connus ou supposés des clientes/clients ainsi que leurs ressources.
 - Proposer des actions de soins et d'accompagnement pour atteindre l'objectif fixé en s'appuyant sur les normes, concepts et théories de soins issus de la formation et de la pratique professionnelle et motiver la procédure privilégiée.

Pour l'élaboration des analyses de cas, les candidats disposent d'une période non interrompue de deux heures par cas.

Au moins une personne compétente surveille l'exécution des analyses de cas. Elle consigne ses observations par écrit.

Le collège d'experts évalue et apprécie les analyses de cas sur la base des critères suivants:

- Présentation visuelle des informations de l'exemple de cas et de son contexte (carte heuristique, réseau d'idées, carte conceptuelle ou autres)
- Présentation des problèmes de soins et d'accompagnement pertinents en fonction des causes, des symptômes et des ressources
- Formulation des objectifs centraux de soins et d'accompagnement, justification des objectifs et démonstration des liens
- Formulation d'actions possibles et justification des actions privilégiées.

3.4 Experts

Les experts sont élus par la Commission AQ. Leurs noms sont communiqués aux candidats dans la convocation, conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen.

3.5 Evaluation et notation

L'évaluation, l'attribution des notes et leur pondération, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du brevet fédéral et celles qui s'appliquent à la répétition de l'examen sont fixées au chiffre 6 du règlement d'examen. Ces réglementations sont précisées comme suit:

3.5.1 Echelle des notes

Les appréciations correspondant à l'échelle des notes sont:

- Note 6 Très bien
- Note 5 Bien
- Note 4 Suffisant
- Note 3 Faible
- Note 2 Très faible
- Note 1 Inutilisable

Les demi-notes sont autorisées.

3.5.2 Appréciation des certificats de modules

La fourniture des certificats de modules est une condition exclusive d'admission à l'examen final. Le niveau d'appréciation des certificats de modules n'a aucune incidence sur la note globale de l'examen final.

3.6 Frais

Conformément au chiffre 8 du règlement d'examen, la Commission AQ fixe la taxe d'examen d'entente avec l'organe responsable. Il s'y ajoute la taxe d'impression et d'enregistrement du brevet fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La Commission AQ définit les taxes pour les personnes qui répètent l'examen final.

Les taxes en vigueur sont publiées sur le site internet: <https://www.epsante.ch/fr/professions/ep-assistante-specialisee-en-soins-de-longue-duree-et-accompagnement/>.

3.7 Répétition

Les candidat-e-s qui échouent à l'examen s'inscrivent pour repasser les épreuves dont la prestation fournie s'est avérée insuffisante. Conditions appliquées lors de la répétition d'épreuves d'examen:

Epreuve 1 Travail de réflexion	<p><i>Note 3.5</i> : nouveau travail de réflexion à remettre ou un remaniement du travail insuffisant.</p> <p><i>Note inférieure à 3.5</i> : nouveau travail de réflexion à remettre, un remaniement du travail insuffisant n'est pas autorisé.</p>
Epreuve 2 Présentation	<p>La présentation se rapporte au travail de réflexion remis.</p>
Epreuve 3 Entretien professionnel	<p>Lorsque l'épreuve 3 doit être répétée et l'épreuve 2 est réussie le travail de réflexion doit être présenté.</p> <p>Les candidat-e-s doivent pouvoir démontrer les possibles développements thématiques. La présentation sert de base à l'entretien professionnel et n'est pas évaluée (une seconde fois).</p>
Epreuve 4 Analyses de cas	<p>Les deux analyses de cas doivent être répétées, même si la note était suffisante pour l'une des deux.</p>

4. Entrée en vigueur

4.1 Ediction

Les présentes directives sont édictées par la Commission d'assurance qualité pour l'examen professionnel d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement.

Berne, le 27 août 2020



Fabienne Pauchard
Présidente de la Commission AQ

4.2 Approbation

Ces directives avec la modification de l'article 3.7 Répétition, valables dès le 01.01.2023, sont approuvées.

Berne, 25.01.2023



Fabienne Pauchard
Présidente de la Commission AQ

4.3 Approbation

Ces directives avec suppression de l'article 2.2 Reconnaissance des modules et avec suppression de l'article 2.3 Equivalence d'autres certificats de modules et modification de l'article 3.3.1 Travail de réflexion, valables dès le 01.01.2024, sont approuvées.

Berne, Février 2024



Fabienne Pauchard
Présidente de la Commission AQ

Annexe 1 aux directives

Profil de la profession, profil de compétences et compétences opérationnelles

Profil de la profession

d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement

Les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement fournissent aux clients des établissements de soins de longue durée, tant stationnaires qu'ambulatoires, des soins et un accompagnement conformes à la situation et aux besoins. Ils ou elles participent à l'élaboration et à l'évaluation de la planification des soins et de l'accompagnement, les documentent, et font des propositions d'ajustement.

Les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement disposent de connaissances et d'aptitudes approfondies dans le domaine des soins et de l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. Ils ou elles favorisent le bien-être physique, social et psychique des clients en s'appuyant sur leurs ressources et sur celles de leur entourage.

Les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement planifient et organisent dans leur domaine la journée de travail des membres de l'équipe à laquelle ils ou elles appartiennent, en leur assignant des tâches correspondant à leur formation et à leurs compétences. Ils ou elles leur apportent un soutien et supervisent l'accomplissement de leur travail dans les limites de leurs compétences. Pour répondre aux questions ainsi que pour accomplir et surveiller les tâches qui dépassent leurs compétences, ils ou elles font appel aux infirmiers et infirmières diplômés.

Dans leur quotidien, les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement établissent et entretiennent avec les clients une relation professionnelle empreinte de respect. Ils ou elles observent les principes éthiques et juridiques et tiennent compte des besoins et des ressources des clients ainsi que de leur entourage. Ils ou elles respectent leur personnalité.

Les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement connaissent leur rôle professionnel et celui des membres de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. Ils ou elles mènent une réflexion critique sur leur propre mode de travail et sur la collaboration au sein de l'équipe. Ils ou elles adaptent leur propre attitude et action, et formulent des propositions en vue d'optimiser la collaboration. Ils ou elles assument la responsabilité de leur perfectionnement personnel et professionnel.

Les assistants et assistantes spécialisés en soins de longue durée et accompagnement fournissent des prestations de façon autonome conformément aux compétences qu'ils ou elles ont acquises, aux conditions cadres juridiques et aux réglementations internes de l'établissement qui les emploient.

Profil de compétences de l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement²

Le profil de compétences comprend les domaines de compétences opérationnelles suivants:

- Processus de soins
- Soins et accompagnement
- Maintien des ressources
- Communication et gestion des relations
- Planification et organisation
- Rôle professionnel

1	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins
Description du processus de travail	
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement participe de manière active et constructive au processus de soins. Elle apporte son soutien à l'infirmière diplômée dans la planification des objectifs de soins et d'accompagnement ainsi que des mesures permettant de les atteindre. A cette fin, elle utilise les compétences approfondies dont elle dispose dans le domaine des soins et de l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. Elle met ces mesures en œuvre de façon autonome dans le cadre de ses compétences et des réglementations internes, en évalue les résultats par une collecte continue et ciblée d'informations. Elle propose, au besoin, à l'infirmière diplômée des ajustements dans la planification actuelle des soins.</p> <p>Elle informe les groupes professionnels participant aux soins et à l'accompagnement des mesures planifiées et de leurs implications sur les interventions. Elle est responsable de la saisie et de la facturation de ces mesures au moyen des instruments en vigueur au sein de l'établissement.</p>	
2	Domaine de compétences opérationnelles Soins et accompagnement
Description du processus de travail	
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement assure aux clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs des soins et un accompagnement conformes et répondant à leurs besoins. Elle participe au processus de soins et propose, grâce à ses connaissances spécialisées, des solutions spécifiques et constructives. Elle met en œuvre les mesures prévues dans la planification des soins et de l'accompagnement et en évalue les effets.</p> <p>Elle tient compte des besoins et des ressources des clients. Dans le cadre des tâches déléguées par l'infirmière diplômée, elle est responsable que les soins, l'accompagnement et l'encadrement soient conformes aux normes en vigueur.</p>	
3	Domaine de compétences opérationnelles Maintien des ressources
Description du processus de travail	
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement identifie les ressources des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs, et de leur entourage. Elle propose des mesures pour les maintenir, met en œuvre ces mesures ou surveille leur accomplissement. Elle en évalue les effets et propose si nécessaire des ajustements. Elle intègre les mesures pour le maintien des ressources aux situations du processus de soins et d'accompagnement. Elle favorise les conditions permettant un maintien effectif des ressources.</p>	

² Le profil professionnel et les compétences opérationnelles sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les assistants spécialisés en soins de longue durée et accompagnement de même que les infirmiers diplômés sont bien évidemment également concernés.

Dans son travail, elle gère consciemment ses propres ressources.

4 Domaine de compétences opérationnelles Communication et gestion des relations

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement joue un rôle actif dans la gestion des relations avec les clients, les personnes de référence des clients, les collaborateurs et les personnes externes. Elle se montre empathique en développant une communication et une information adéquates. Elle applique cette attitude également à ses tâches d'instruction et de conseil. Elle participe de façon constructive à l'identification et à la gestion des conflits.

5 Domaine de compétences opérationnelles Conduite et planification

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement planifie et organise dans son domaine la journée de travail des membres de l'équipe à laquelle elle appartient, en tenant compte des objectifs de planification et en assignant aux personnes disponibles des tâches correspondant à leurs compétences spécialisées. Elle leur apporte un soutien et supervise l'accomplissement de leur travail dans les limites de ses propres compétences. Pour répondre aux questions ainsi que pour accomplir et surveiller les tâches qui dépassent ses compétences, elle fait appel à l'infirmière diplômée.

Durant sa journée de travail, elle garde la vue d'ensemble sur les tâches à accomplir, même en cas de changement rapide de la situation. Si des modifications surviennent à court terme dans la composition de l'équipe, elle réévalue les priorités et réexamine l'attribution des tâches pour la journée de travail en fonction des nouvelles données.

Elle assure une communication efficace au sein de l'équipe interprofessionnelle. Elle travaille de manière constructive avec les autres groupes de personnes et de professions pour planifier et organiser la journée de travail de l'équipe à laquelle elle appartient

Elle est en mesure de trouver toutes les informations dont elle a besoin pour accomplir ses tâches.

6 Domaine de compétences opérationnelles Rôle professionnel

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement travaille au sein d'une équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. Elle connaît son domaine de compétences et celui de ses collègues. Elle adapte son mode de travail à cette interdisciplinarité. Elle est en mesure d'attribuer à chaque membre de l'équipe les tâches qui correspondent à ses compétences.

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement mène une réflexion critique sur son mode de travail ainsi que sur la collaboration avec et entre les membres de l'équipe. Elle adapte son attitude et son action en conséquence et formule des propositions visant à optimiser la collaboration.

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement connaît ses propres aptitudes et les développe. Elle assume la responsabilité de son perfectionnement personnel et professionnel.

Compétences opérationnelles de l'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement

1 Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins	
Description du processus de travail	
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement participe de manière active et constructive au processus de soins. Elle apporte son soutien à l'infirmière diplômée dans la planification des objectifs de soins et d'accompagnement ainsi que des mesures permettant de les atteindre. A cette fin, elle utilise les compétences approfondies dont elle dispose dans le domaine des soins et de l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. Elle met ces mesures en œuvre de façon autonome dans le cadre de ses compétences et des réglementations internes, en évalue les résultats par une collecte continue et ciblée d'informations, et propose, au besoin, à l'infirmière diplômée des ajustements dans la planification actuelle des soins.</p> <p>Elle informe les groupes professionnels participant aux soins et à l'accompagnement des mesures planifiées et de leurs implications sur les interventions. Elle est responsable de la saisie et de la facturation de ces mesures au moyen des instruments en vigueur au sein de l'établissement.</p>	
Compétence opérationnelle	
Compétence opérationnelle 1.1	<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement apporte son soutien à l'infirmière diplômée dans la formulation des objectifs de soins et d'accompagnement ainsi que des mesures permettant d'assurer aux clients des soins et un accompagnement conformes et répondant à leurs besoins. Elle consigne les mesures convenues et les évalue. Elle propose, au besoin, à l'infirmière diplômée, des ajustements dans la planification actuelle des soins.</p> <p>Elle informe les groupes professionnels participant aux soins et à l'accompagnement des mesures planifiées. Elle est responsable de la saisie et de la facturation de ces mesures.</p>
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Concept de soins et d'accompagnement de l'établissement • Directives en matière de soins • Législation cantonale
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes de documentation • Concepts et diagnostics infirmiers • Equipe interprofessionnelle
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les concepts, les standards et les diagnostics infirmiers applicables aux soins de longue durée. • Connaît les systèmes informatiques de documentation et de traitement des données. • Est consciente de l'importance des instruments destinés à relever les besoins en matière de soins (RAI, BESA, Plaisir). • Connaît les attributions et les responsabilités dans le processus de soins. • Connaît la systématique du processus de soins. • Connaît des méthodes d'évaluation des effets des soins.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Participe activement à la formulation des objectifs de soins et d'accompagnement ainsi que des mesures permettant d'assurer aux clients des soins et un accompagnement conformes et répondant à leurs besoins. • Intègre dans la planification les concepts de soins et d'accompagnement des établissements de soins de longue durée ainsi que les compétences approfondies dont elle dispose dans le domaine des soins et de l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. • Exécute de manière autonome les mesures convenues dans le cadre de ses compétences et des réglementations internes. • Applique des méthodes destinées à contrôler l'effet des soins donnés. • Propose des ajustements de la planification actuelle des soins à l'infirmière diplômée. • Procède, dans le domaine des soins résidentiels de longue durée, à la classification de la prise en charge dans les groupes actuels de prestations des soins, conformément aux instruments adoptés par l'établissement. • Utilise les systèmes informatiques à disposition pour le traitement des données.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Se montre empathique. • Fait preuve d'objectivité. • Se montre valorisante et respecte les individus et leurs comportements. • Est ouverte à différents modèles et concepts.

2 Domaine de compétences opérationnelles Soins et accompagnement

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement assure aux clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs des soins et un accompagnement conformes et répondant aux besoins. Elle participe au processus de soins et propose, grâce à ses connaissances spécialisées, des solutions spécifiques et constructives. Elle met en œuvre les mesures prévues dans la planification des soins et de l'accompagnement et en évalue les effets.

Elle tient compte des besoins et des ressources des clients. Dans le cadre des tâches déléguées par l'infirmière diplômée, elle est responsable que les soins, l'accompagnement et l'encadrement soient conformes aux normes en vigueur.

Compétences opérationnelles

Compétence opérationnelle 2.1	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement s'assure que les soins et l'accompagnement des clients présentant des problèmes gérontopsychiatriques, en particulier liés à une démence, répondent et soient fournis conformément aux besoins. Elle assure les soins et l'accompagnement selon la planification fixée et en tenant compte des besoins et des ressources des clients. Elle participe activement et de façon constructive au développement du processus de soins.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Concept de soins et d'accompagnement de l'établissement

	<ul style="list-style-type: none"> • Droit de la protection de l'adulte • Législation cantonale
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe interprofessionnelle et interdisciplinaire • Services de conseil et organismes spécialisés • Proches • Bénévoles • Systèmes de documentation • Directives anticipées • Concepts de soins et d'accompagnement • Littérature spécialisée • Droit de la protection des adultes
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les attributions et les responsabilités dans le processus de soins. • Connaît les principaux problèmes gérontopsychiatriques, leurs symptômes et les possibilités de traitement. • Connaît les diagnostics infirmiers et les principales interventions de soins et d'accompagnement auprès des clients présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • Connaît des concepts et des modèles globaux (en particulier en matière de déficits et de confusion) pour les soins et l'accompagnement des personnes présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • Connaît les concepts et outils d'évaluation de la douleur ainsi que les techniques alternatives de traitement de la douleur pour les personnes présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • A conscience de l'importance des proches pour les clients présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • Connaît des systèmes destinés à évaluer les besoins en soins et accompagnement.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Oriente continuellement son action sur les besoins et les ressources des clients. • Applique les modèles, concepts et directives de l'établissement. • Détermine les mesures de soins et d'accompagnement requises pour les clients présentant des problèmes et des diagnostics gérontopsychiatriques. • Met en œuvre les mesures de soins et d'accompagnement en fonction de la planification, les évalue et les interprète selon les besoins des clients. • Reconnaît les développements annonçant une crise chez les personnes présentant des problèmes gérontopsychiatriques et intervient de manière ciblée. • Identifie les douleurs chez les personnes présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • Emploie des techniques alternatives de traitement de la douleur chez les personnes présentant des problèmes gérontopsychiatriques. • Etablit des relations avec les clients présentant des problèmes gérontopsychiatriques ainsi qu'avec leur entourage, et sait y mettre fin d'une manière respectueuse. • Etablit des relations au sein de l'équipe interdisciplinaire et les entretient.

	<ul style="list-style-type: none"> • Mène une réflexion sur la fin de vie et la mort et sur son propre comportement face à la situation de dépendance des clients..
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Se montre empathique. • Se montre authentique. • Respecte la dignité et l'autodétermination de la personne. • Estime, tolère et respecte les avis des autres. • Est prête à prendre des responsabilités.

Compétence opérationnelle 2.2	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement s'assure que les soins et l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques répondent et soient fournis conformément aux besoins. Elle assure les soins et l'accompagnement selon la planification fixée et en tenant compte des besoins et des ressources des clients. Elle participe activement au développement du processus de soins.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Concept de soins et d'accompagnement de l'établissement • Législations cantonales
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe interprofessionnelle et interdisciplinaire • Services de consultation • Proches • Bénévoles • Systèmes de documentation • Directives anticipées • Concepts de soins et d'accompagnement de l'établissement • Littérature spécialisée
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les compétences et les responsabilités au sein du processus de soins. • Connaît les principaux problèmes gériatriques, leurs symptômes et les possibilités de traitement. • Connaît les diagnostics infirmiers et les principales interventions de soins et d'accompagnement auprès des clients présentant des problèmes gériatriques. • Connaît les concepts et modèles globaux pour les soins et l'accompagnement des clients présentant des problèmes gériatriques. • Connaît les concepts et les outils d'évaluation de la douleur ainsi que les techniques alternatives de traitement de la douleur pour les clients présentant des problèmes gériatriques. • A conscience de l'importance des proches pour les clients présentant des problèmes gériatriques. • Connaît les systèmes de saisie des besoins en soins et d'accompagnement.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Adapte toujours ses activités aux besoins et ressources des clients. • Applique les modèles, concepts et directives adoptés par l'établissement. • Détermine les mesures de soins et d'accompagnement nécessaires pour les clients présentant des problèmes gériatriques. • Assure les soins et l'accompagnement des clients en fonction de la planification, l'évalue et l'interprète en fonction des besoins des clients. • Reconnaît les signes précurseurs d'une crise chez les personnes présentant des problèmes gériatriques, et intervient de manière ciblée. • Identifie les douleurs auprès des personnes présentant des problèmes gériatriques. • Utilise des techniques alternatives de traitement de la douleur chez les personnes présentant des problèmes gériatriques. • Etablit des relations avec les clients présentant des problèmes gériatriques ainsi qu'avec leur entourage, et sait les maintenir ou y mettre fin d'une manière respectueuse. • Etablit et entretient des relations au sein de l'équipe interdisciplinaire. • Mène une réflexion sur son attitude face à la mort ainsi que sur son comportement face à la situation de dépendance des clients.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Se montre empathique. • Fait preuve d'authenticité. • Estime et respecte l'autodétermination. • Estime et respecte d'autres avis. • Est disposé à prendre des responsabilités.
Compétence opérationnelle 2.3	<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement s'assure que les soins et l'accompagnement des clients se trouvant en situation de soins palliatifs répondent et soient fournis conformément à leurs besoins jusqu'en fin de vie. Elle assure les soins et l'accompagnement selon la planification fixée et en tenant compte des besoins et des ressources des clients. Elle participe de manière active et constructive au développement du processus de soins.</p>
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Concept de soins et d'accompagnement de l'établissement • Concept de soins palliatifs de l'établissement • Directives anticipées • Droit de la protection de l'adulte
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Colloques de cas et supervision • Equipe interprofessionnelle et interdisciplinaire • Systèmes de documentation • Proches • Bénévoles • Littérature spécialisée

<p>Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît des concepts et modèles globaux (en particulier processus de crise, prise de décision de nature éthique, processus de deuil) pour les soins et l'accompagnement de personnes en fin de vie. • Connaît différentes dimensions de soins et d'accompagnement et les diagnostics infirmiers correspondants pour les personnes nécessitant des soins palliatifs. • Connaît les principales mesures médicamenteuses et non médicamenteuses pour les personnes en situation de soins palliatifs. • Connaît des concepts et les principaux outils d'évaluation de la douleur ainsi que les techniques alternatives de traitement de la douleur pour les personnes en situation de soins palliatifs. • A conscience de l'importance des proches pour les clients en situation de soins palliatifs.
<p>Aptitudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend l'importance des proches pour soutenir les clients et les intègre dans les soins et l'accompagnement d'une manière orientée sur les besoins. • Identifie les douleurs auprès des personnes en situation de soins palliatifs. • Participe activement aux décisions de nature éthique. • Assure les soins et l'accompagnement selon les besoins des personnes en situation de soins palliatifs. • Utilise des techniques alternatives de traitement de la douleur chez les personnes en situation de soins palliatifs. • Reconnaît les signes précurseurs d'une crise chez les personnes nécessitant des soins palliatifs et intervient de manière ciblée. • Mène une réflexion sur son attitude face à la situation de soins palliatifs et à la mort ainsi que sur son comportement dans des situations de soins palliatifs. • Apporte un soutien dans les moments d'adieu. • Etablit des relations avec les clients en situation de soins palliatifs ainsi qu'avec leur entourage, et sait y mettre fin d'une manière respectueuse. • Etablit et entretient des relations au sein de l'équipe interdisciplinaire.
<p>Attitudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estime et respecte l'autodétermination. • Accompagne les clients ainsi que leurs proches dans le processus d'adieu et de deuil d'une manière valorisante, empathique et calme.

<p>3 Domaine de compétences opérationnelles Maintien des ressources</p>
<p>Description du processus de travail</p>
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement identifie les ressources des clients présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou en situation de soins palliatifs, et de leur entourage. Elle propose des mesures pour les maintenir, met en œuvre ces mesures ou surveille leur accomplissement. Elle en évalue les effets et propose si nécessaire des ajustements. Elle intègre les mesures pour le maintien des ressources aux situations du processus de soins et d'accompagnement. Elle favorise les conditions permettant un maintien effectif des ressources. Dans son travail, elle gère consciemment ses propres ressources.</p>

Compétence opérationnelle

Compétence opérationnelle 3.1	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement identifie, chez les personnes présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs, les ressources de nature à favoriser le bien-être et l'autonomie. Elle propose des mesures susceptibles de maintenir et de promouvoir ces ressources de façon appropriée. Elle les met en œuvre ou en supervise l'accomplissement, en évalue les effets et propose des améliorations.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts de soins et d'accompagnement spécifiques à l'établissement • Systèmes de documentation des soins • Physiothérapie • Ergothérapie • Activation • Psychothérapie • Aumônerie • Autres acteurs de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire • Proches • Littérature spécialisée
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les principales ressources spécifiques des personnes présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. • Connaît des modèles de soins orientés vers le maintien ou la promotion des ressources chez les personnes présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie et promeut les ressources de manière ciblée. • Instruit les collaborateurs dans le domaine du maintien des ressources. • Mène une réflexion sur le processus de maintien des ressources et l'adapte si nécessaire. • Favorise une collaboration constructive avec d'autres services internes et externes. • Organise le quotidien professionnel de manière conforme aux besoins et aux ressources.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve d'estime et d'empathie. • Respecte les différences culturelles et religieuses.

Compétence opérationnelle 3.2	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement identifie le potentiel que recèlent les ressources des proches des personnes présentant des problèmes gériatriques ou gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs. Elle formule des propositions pour l'intégration de l'entourage et la collaboration avec celui-ci, les met en œuvre et en supervise la concrétisation. Elle en évalue les effets et propose des améliorations.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe interprofessionnelle et interdisciplinaire • Entourage des personnes présentant des problèmes gériatriques et gérontopsychiatriques ou se trouvant en situation de soins palliatifs • Groupes d'entraide • Aide du voisinage • Offres de bénévolat
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît le vécu, les habitudes de vie et les préférences des clients. • Connaît la valeur de l'entourage et du bénévolat. • Connaît les différentes offres de soutien et de conseil internes et externes.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Sait intégrer l'entourage des clients dans le processus de soins selon les besoins et les possibilités. • Favorise une collaboration constructive avec l'entourage. • Conseille et accompagne les proches des clients participant à l'accompagnement. • Mène une réflexion sur le processus de soins et d'accompagnement en termes de maintien des ressources, et propose des ajustements, si nécessaire.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Estime et respecte les opinions des autres. • Entretient des contacts empreints d'estime et d'empathie. • Respecte les différences culturelles et religieuses.

Compétence opérationnelle 3.3	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement développe ses propres stratégies pour gérer la charge émotionnelle due à sa profession. Elle gère ses propres ressources de façon consciente.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Réglementation des compétences au sein de l'établissement
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe • Supérieurs hiérarchiques et services spécialisés de l'établissement • Services spécialisés et centres d'information externes

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît ses propres responsabilités. • Connaît les causes de stress. • Connaît les stratégies de gestion de la charge émotionnelle. • Connaît ses propres schémas de stress et ses stratégies de gestion de situations. • Connaît les services spécialisés et les centres d'information.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Mène une réflexion sur son propre processus de travail. • Connaît ses compétences et sait où se trouvent ses limites. • Reconnaît ses points forts et ses incertitudes ainsi que les périodes de calme ou de surcharge. • Développe ses propres représentations et idées en vue d'améliorer sa situation. • Utilise, si nécessaire, les offres des services spécialisés et des centres d'information.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Entretient des contacts empreints d'estime. • Mène son autocritique de façon constructive. • Assume la responsabilité pour soi-même.

4 Domaine de compétences opérationnelles Communication et gestion des relations

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement joue un rôle actif dans la gestion des relations avec les clients, les personnes de référence des clients, les collaborateurs et les personnes externes. Elle se montre empathique en développant une communication et une information adéquates. Elle applique cette attitude également à ses tâches d'instruction et de conseil. Elle participe de façon constructive à l'identification et à la gestion des conflits.

Compétence opérationnelle

Compétence opérationnelle 4.1	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement communique avec les clients, les personnes de référence des clients et les membres de l'équipe interprofessionnelle d'une manière toujours adaptée à la situation. Ce faisant, elle privilégie l'empathie, l'authenticité et la valorisation.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Concepts de communication de l'établissement
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure informatique • Locaux • Interprètes • Moyens et outils d'information

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les rôles et responsabilités dans le processus de communication. • Connaît et utilise les outils de communication. • Connaît les dispositions en matière de protection des données. • Connaît les modèles de communication et de conduite d'entretien fondés sur l'empathie. • Connaît les modèles de communication adaptés aux personnes souffrant de déficits cognitifs et sensoriels. • Connaît les systèmes familiaux. • Connaît les rôles de chacun.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Évalue l'importance des informations et décide de leur gestion en conformité avec la situation. • Applique les modèles de communication et de conduite d'entretien fondés sur l'empathie. • S'exprime de façon professionnelle, différenciée et correcte, tant oralement que par écrit. • Utilise la communication verbale et non verbale de manière adéquate. • Intègre l'entourage des clients dans sa communication.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est empathique et authentique. • Estime et respecte ses interlocuteurs. • Estime et respecte les avis des autres. • A conscience de ses responsabilités.

Compétence opérationnelle 4.2	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement instruit et conseille les clients, les personnes de référence des clients et les membres de l'équipe dans la recherche de solutions à des problèmes liés aux soins et à l'accompagnement.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Principes éthiques • Stratégies de l'établissement en matière de formation
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens auxiliaires pour les soins • Matériel d'information • Services d'information, de conseil et de soutien • Outils pédagogiques • Interprètes • Littérature spécialisée
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les attributions et les responsabilités au sein de l'établissement dans le domaine du conseil et de l'instruction. • Connaît les fondements du conseil professionnel et de l'instruction (principes, compréhension, niveaux, technique). • Connaît les principes de l'apprentissage et du changement des comportements. • Dispose de connaissances élargies en gériatrie et en gérontologie.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Analyse et reconnaît les besoins des clients ainsi que des membres de l'équipe en matière de conseil et d'instruction. Conseille et instruit les clients ainsi que leurs proches. Conseille et instruit les membres de l'équipe. Applique les principes du conseil et de l'instruction de manière adéquate. Applique son savoir et développe des solutions créatives. S'exprime de façon professionnelle, différenciée et correcte, tant oralement que par écrit. Utilise la communication verbale et non verbale de manière adéquate. Intègre l'entourage des clients dans les activités de conseil et d'instruction.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Estime et respecte les personnes. Respecte l'autodétermination. A conscience de ses responsabilités. A une orientation clients. A une orientation vers la recherche de solutions. Accompagne les processus de changement de tiers avec patience et compréhension. Connaît ses propres limites.
Compétence opérationnelle 4.3	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement identifie tout risque de conflit – au sein de l'équipe, entre membres de l'équipe et clients, entre clients ou avec l'entourage social des clients. Elle est en mesure de réagir à ces situations de manière appropriée et de les gérer de façon constructive.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> Charte institutionnelle Principes éthiques
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> Interlocuteurs Services de conseil
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Connaît les attributions et les responsabilités en cas de conflit. Connaît les principes de la résolution de conflits (causes, déclencheurs, analyse, déroulement, gestion). Connaît les modèles et les techniques de l'identification, de la prévention et de la gestion des conflits.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît les situations potentiellement conflictuelles au sein de l'équipe, entre l'équipe et les clients, entre les clients eux-mêmes ainsi qu'avec leurs proches et entre ces derniers. Analyse et évalue l'importance des attitudes susceptibles de générer des conflits. Décide des mesures à prendre. Applique les modèles et techniques d'identification, de prévention et de gestion des conflits en fonction de la situation et avec intuition et développe des solutions créatives. Utilise la communication verbale et non verbale de manière adéquate. Intègre les personnes concernées dans la gestion du conflit.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> Estime et respecte les personnes. A conscience de ses responsabilités.

5 Domaine de compétences opérationnelles Planification et organisation

Description du processus de travail

L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement planifie et organise dans son domaine la journée de travail des membres de l'équipe à laquelle elle appartient en tenant compte des objectifs de planification et en assignant aux personnes disponibles des tâches correspondant à leurs compétences spécialisées. Elle leur apporte un soutien et supervise l'accomplissement de leur travail dans les limites de ses propres compétences. Pour répondre aux questions ainsi que pour accomplir et surveiller les tâches qui dépassent ses compétences, elle fait appel à l'infirmière diplômée.

Durant sa journée de travail, elle garde la vue d'ensemble sur les tâches à accomplir, même en cas de changement rapide de la situation. Si des modifications surviennent à court terme dans la composition de l'équipe, elle réévalue les priorités et réexamine l'attribution des tâches pour la journée en fonction des nouvelles données.

Elle assure une communication efficace au sein de l'équipe interprofessionnelle. Elle travaille de manière constructive avec les autres groupes de personnes et de professions pour planifier et organiser la journée de travail de l'équipe à laquelle elle appartient.

Elle est en mesure de trouver toutes les informations dont elle a besoin pour accomplir ses tâches.

Compétences opérationnelles

Compétence opérationnelle 5.1	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement organise l'assignation et l'accomplissement des tâches des membres de l'équipe pour la journée. Ce faisant, elle tient compte des objectifs de la planification ainsi que des aptitudes (skills) et des compétences (grade) de chacun. En cas de changement à court terme dans la composition de l'équipe, elle adapte la planification de façon judicieuse. Le cas échéant, elle sait où trouver des ressources supplémentaires en personnel.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de travail, règles concernant les horaires de travail • Descriptifs des postes • Principes institutionnels concernant l'affectation du personnel
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Supérieurs hiérarchiques • Membres d'autres équipes
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les compétences des membres de l'équipe interprofessionnelle. • Connaît l'organisation des processus. • Connaît les modèles et les outils permettant de définir les tâches prioritaires. • Connaît les caractéristiques des situations complexes dans les soins.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les tâches prioritaires. • Assigne et coordonne les tâches au sein de l'équipe interprofessionnelle. • Assure la mise en œuvre des tâches. • Applique les concepts et les directives spécifiques à l'établissement de manière ciblée. • Mène une réflexion sur sa propre perception des tâches. • Assure la communication des services internes et externes dans le cadre de ses compétences.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Montre de l'estime. • Respecte les autres ainsi que d'autres types de comportement. • Est ouverte aux remarques et à la critique. • Est flexible. • Est attentive. • Sollicite du soutien et sait l'accepter.

Compétence opérationnelle 5.2	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement assure la qualité du travail et la documentation des tâches accomplies dans le domaine de l'équipe à laquelle elle appartient, en s'appuyant sur les compétences spécialisées de chaque membre de l'équipe.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts de soins et d'accompagnement spécifiques à l'établissement • Normes spécifiques à l'établissement • Descriptions des postes
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de l'équipe • Planification des soins • Responsables de la qualité • Personnes spécialisées (par ex. RAI/BESA/PLAISIR, experte en soins, stomathérapeutes, service social) • Manuels de saisie systématique des besoins en soins • Littérature spécialisée
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose des connaissances décrites au point 4.2 des compétences opérationnelles. • Connaît les concepts de soins et d'accompagnement spécifiques à l'établissement. • Connaît les normes spécifiques à l'établissement. • Connaît les compétences des autres membres de l'équipe. • Connaît les instruments relatifs à la documentation et à l'amélioration de la qualité de travail. • Connaît les instruments relatifs à la documentation des prestations.

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose des aptitudes décrites au point 4.2 des compétences opérationnelles. • Veille à l'application des normes ainsi que des concepts de soins et d'accompagnement spécifiques à l'établissement. • Saisit, évalue et documente la qualité du travail accompli dans les limites de ses compétences spécialisées. • Intervient si la qualité du travail est insuffisante. • Fait appel, selon les besoins, aux compétences spécifiques des membres de l'équipe et du personnel spécialisé.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est précise. • Est attentive à la qualité des soins. • Est responsable. • Accepte le soutien.

Compétence opérationnelle 5.3	<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement assure une communication efficace au sein de l'équipe et entre les groupes professionnels. Elle collabore de manière constructive avec d'autres groupes professionnels pour planifier et organiser la journée de travail de l'équipe à laquelle elle appartient. Elle identifie les situations conflictuelles au sein de l'équipe et veille à garantir la capacité de travail de celle-ci. Si nécessaire, elle sollicite un soutien.</p>
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Bases institutionnelles pour la gestion des conflits • Principes éthiques
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Supérieurs hiérarchiques • Services internes
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose des connaissances décrites au point 4.3 des compétences opérationnelles. • Connaît les processus de prise de décision.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose des aptitudes décrites au point 4.3 des compétences opérationnelles. • Discute des problèmes et des conflits de manière ouverte et directe. • Fixe des priorités et prend des décisions. • Veille à la capacité de travail de l'équipe et sollicite, si nécessaire, un soutien. • Informe les supérieurs des conflits survenus.
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Est valorisante. • Fait preuve de respect. • Se montre empathique. • Est prête à prendre des responsabilités.

6 Domaine de compétences opérationnelles Rôle professionnel
Description du processus de travail
<p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement travaille au sein d'une équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. Elle connaît son domaine de compétences et celui de ses collègues. Elle adapte son mode de travail à cette interdisciplinarité. Elle est en mesure d'assigner à chaque membre de l'équipe les tâches qui correspondent à ses compétences.</p> <p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement mène une réflexion critique sur son mode de travail ainsi que sur la collaboration avec et entre les membres de l'équipe. Elle adapte son attitude et son action en conséquence, et formule des propositions visant à optimiser la collaboration.</p> <p>L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement connaît ses propres aptitudes et les développe. Elle assume la responsabilité de son perfectionnement personnel et professionnel.</p>

Compétence opérationnelle

Compétence opérationnelle 6.1	L'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement mène une réflexion critique sur son mode de travail ainsi que sur la collaboration avec les membres de l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire. Elle adapte son attitude et son action en conséquence et formule des propositions visant à optimiser la collaboration.
Normes et règles	<ul style="list-style-type: none"> • Charte institutionnelle • Système de formation suisse • Profils professionnels des soins et de l'accompagnement • Profils institutionnels des tâches et des compétences • Prescriptions et directives des autorités
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe • Services d'information externes • Supervision
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Connaît les droits et les devoirs de l'assistante spécialisée en soins de longue durée et accompagnement. • Connaît les processus de groupe. • Connaît les modèles pour une communication constructive. • Connaît les compétences des membres de l'équipe interprofessionnelle. • Connaît les prescriptions et les directives des autorités.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> • Mène une réflexion critique sur sa propre méthode de travail et ses actions. • Se comporte de manière constructive à l'égard de ses collègues et de ses supérieurs. • Fait preuve d'ouverture à la critique en l'acceptant de manière constructive. • Favorise une collaboration constructive au sein de l'équipe interprofessionnelle. • Participe à la réflexion sur la collaboration au sein de l'équipe interprofessionnelle dans l'optique d'un équilibre optimal entre aptitudes et niveaux de formation (<i>skill and grade</i>). • A conscience de son rôle professionnel et le défend.

Attitudes	<ul style="list-style-type: none">• Est ouverte.• Est autocritique.• Est constructive.
-----------	--

Annexe 2 aux directives

Modules Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement

Module 1	Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement
Titre	Situations gérontopsychiatriques: Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Avant d'accepter l'inscription des candidats, les prestataires de modules sont tenus de vérifier que les compétences et les champs thématiques trouveront des applications pratiques encadrées pendant la fréquentation du module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> Compétences opérationnelles selon points 2.1, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe1
Champs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Les champs thématiques et les ressources à acquérir sont détaillés dans les descriptions de compétences opérationnelles 2.1, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe1.
Certificat de module	<p>Le prestataire de formation définit la forme du certificat de module. L'un des certificats de module 1, 2 ou 3 doit être une analyse de cas. Les deux autres sont des documentations d'un transfert dans la pratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Documentation d'un transfert dans la pratique: des contenus sélectionnés des différents modules sont transposés dans sa propre pratique professionnelle. Le travail écrit comporte au minimum les parties suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - justification du choix du thème - objectif de la mise en pratique - documentation de la mise en pratique - évaluation de la mise en pratique - réflexion sur la mise en pratique <p>Le travail sur le transfert dans la pratique comporte 5 à 10 pages.</p> <p>ou des</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyses de cas: une situation pratique énoncée par écrit correspondant au profil professionnel de l'assistant-e spécialisé-e en soins de longue durée et accompagnement est analysée (voir également ch. 3.3.4 des présentes directives sur l'épreuve d'examen 4, analyses de cas).
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> Le certificat pour ce module reste valable pendant cinq ans.

Module 2	Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement
Titre	Situations gériatriques: Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Avant d'accepter l'inscription des candidats, les prestataires de modules sont tenus de vérifier que les compétences et les champs thématiques trouveront des applications pratiques encadrées pendant la fréquentation du module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> Compétences opérationnelles selon points 2.2, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe 1

Champs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Les champs thématiques et les ressources à acquérir sont détaillés dans les descriptions de compétences opérationnelles 2.2, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe 1.
Certificat de module	<p>Le prestataire de formation définit la forme du certificat de module. L'un des certificats de module 1, 2 ou 3 doit être une analyse de cas. Les deux autres sont des documentations d'un transfert dans la pratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Documentation d'un transfert dans la pratique: des contenus sélectionnés des différents modules sont transposés dans sa propre pratique professionnelle. Le travail écrit comporte au minimum les parties suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - justification du choix du thème - objectif de la mise en pratique - documentation de la mise en pratique - évaluation de la mise en pratique - réflexion sur la mise en pratique <p>Le travail sur le transfert dans la pratique comporte 5 à 10 pages.</p> <p>ou des</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyses de cas: une situation pratique énoncée par écrit correspondant au profil professionnel de l'assistant-e spécialisé-e en soins de longue durée et accompagnement est analysée (voir également ch. 3.3.4 des présentes directives sur l'épreuve d'examen 4, analyses de cas).
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> Le certificat pour ce module reste valable pendant cinq ans.

Module 3	Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement
Titre	Situations de soins palliatifs: Soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> Avant d'accepter l'inscription des candidats, les prestataires de modules sont tenus de vérifier que les compétences et les champs thématiques trouveront des applications pratiques encadrées pendant la fréquentation du module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> Compétences opérationnelles selon points 2.3, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe 1
Champs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Les champs thématiques et les ressources à acquérir sont détaillés dans les descriptions de compétences opérationnelles 2.3, 3.1, 3.2 et 4.1 de l'annexe 1.
Certificat de module	<p>Le prestataire de formation définit la forme du certificat de module. L'un des certificats de module 1, 2 ou 3 doit être une analyse de cas. Les deux autres sont des documentations d'un transfert dans la pratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Documentation d'un transfert dans la pratique: des contenus sélectionnés des différents modules sont transposés dans sa propre pratique professionnelle. Le travail écrit comporte au minimum les parties suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - justification du choix du thème - objectif de la mise en pratique - documentation de la mise en pratique - évaluation de la mise en pratique - réflexion sur la mise en pratique <p>Le travail sur le transfert dans la pratique comporte 5 à 10 pages.</p>

	<p>ou des</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyses de cas: une situation pratique énoncée par écrit correspondant au profil professionnel de l'assistant-e spécialisé-e en soins de longue durée et accompagnement est analysée (voir également ch. 3.3.4 des présentes directives sur l'épreuve d'examen 4, analyses de cas).
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> • Le certificat pour ce module reste valable pendant cinq ans.

Module 4	Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement
Titre	Processus de soins
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> • Avant d'accepter l'inscription des candidats, les prestataires de modules sont tenus de vérifier que les compétences et les champs thématiques trouveront des applications pratiques encadrées pendant la fréquentation du module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence opérationnelle selon point 1.1 de l'annexe 1
Champs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les champs thématiques et les ressources à acquérir sont détaillés dans la description de compétences opérationnelles 1.1 de l'annexe 1.
Certificat de module	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale de 15 minutes d'une situation tirée de la pratique, suivie d'un entretien professionnel de 30 minutes.
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> • Le certificat pour ce module reste valable pendant cinq ans.

Module 5	Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement
Titre	Planification et organisation, communication adaptée à la situation, développement du rôle professionnel et gestion des propres ressources
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> • Avant d'accepter l'inscription des candidats, les prestataires de modules sont tenus de vérifier que les compétences et les champs thématiques trouveront des applications pratiques encadrées pendant la fréquentation du module.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences opérationnelles selon 3.3, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3 et 6.1 de l'annexe 1
Champs thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les champs thématiques et les ressources à acquérir sont détaillés dans les descriptions de compétences opérationnelles 3.3, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3 et 6.1 de l'annexe 1.
Certificat de module	<ul style="list-style-type: none"> • Projet: la participante / le participant mène un projet en référence à une problématique d'actualité se posant sur son lieu de travail. • Les prestataires de modules fixent les exigences du travail pratique, sa documentation et les critères d'évaluation. • La réglementation proposée par les prestataires de modules pour l'obtention du certificat est soumise à l'approbation de la Commission AQ.
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> • Le certificat pour ce module reste valable pendant cinq ans.

Annexe 3 aux directives

Attestation d'acquisition de compétences médico-techniques

Les candidates et candidats titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'assistante socio-éducative / assistant socio-éducatif, orientation personnes âgées, orientation personnes en situation de handicap ou variante généraliste, ou possédant un titre professionnel équivalent, doivent présenter une attestation de compétences prouvant la maîtrise des actes médico-techniques suivants:

- Contrôle des signes vitaux
- Etablissement d'un bilan hydrique
- Prélèvements sanguins veineux et capillaires
- Préparation et administration de médicaments
- Préparation et administration de perfusions sans médicaments en présence d'une voie veineuse périphérique en place et changement des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse
- Utilisation de pompes à perfusion
- Préparation de l'alimentation par sonde
- Administration de l'alimentation par sonde lorsque celle-ci est en place
- Utilisation de pompes pour sondes à alimentation
- Injections sous-cutanées et intramusculaires
- Changement de pansement en cas de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison, de manière conforme aux prescriptions
- Désinfection d'instruments et de surfaces
- Préparation de matériel pour la stérilisation

Selon la décision de la commission d'assurance qualité, les cours visant l'acquisition des actes médico-techniques et organisés dès le 1.1.2021 doivent s'étendre sur 11 jours au minimum (à 8 leçons de 45 minutes). Au moins 1 jour doit être consacré au changement de perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse et aux connaissances pharmacologiques en lien. Le transfert et la vérification des compétences doivent être garantis. Le prestataire de formation apporte la preuve, par un document, que le cours a été suivi avec succès et que la candidate / le candidat est en mesure d'exécuter les actes médico-techniques susmentionnés.

Les cours d'une durée de 10 jours achevés auparavant, de même que les reconnaissances attribuées sur cette base, restent valables pour l'admission à l'examen professionnel.

Berne, le 1^{er} septembre 2020